



Communiqué de la mairie du 20/02/2025 - Précisions sur les nuisances olfactives à venir :

Pour faire suite à notre précédent communiqué du 17/01/2025 et à la réunion à la sous-préfecture avec les maires concernés le 13 février dernier, nous tenons à porter à votre connaissance de nouveaux éléments.

Les services de la Préfecture viennent de nous indiquer que l'exploitant de l'unité de méthanisation située sur le Commune d'Esserts-Blay va arrêter temporairement l'exploitation du méthaniseur afin de réaliser des opérations de maintenance des équipements.

Cela va impliquer la vidange du digesteur et la poursuite des épandages, ce qui générera inévitablement des nuisances olfactives.

Les services de l'Etat veilleront particulièrement à ce que les conditions réglementaires soient respectées (distance aux maisons, parcelles concernées, ...).

Le digesteur, une fois nettoyé et réparé, devrait être remis en activité au cours du printemps.